





## #2 CHARTE DES LYCÉEN-NE-S ET APPRENTI-E-S TOTAL RESPECT

Le travail de réflexion des lycéen-ne-s et apprenti-e-s est fondé sur l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 selon lequel :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

ENSEMBLE !!! La rédaction de la Charte Total Respect résulte de l'engagement des lycéen-ne-s et apprenti-e-s dans la lutte contre les discriminations.

Par cette Charte, nous lycéen-ne-s et apprenti-e-s de Midi-Pyrénées, nous nous engageons à :

- 1 Être plus tolérants et à l'écoute des autres.
- 2 Ne pas porter atteinte à l'espace personnel d'un individu.
- 3 Se battre pour faire tomber les préjugés.
- 4 Lutter contre les abus de langage.
- 5 Parler des discriminations pour ne plus en avoir peur.
- 6 Voir les différences comme un enrichissement personnel.
- 7 Conseiller une personne discriminée en l'orientant vers l'autorité administrative la plus proche, chargée d'aider les victimes de pratiques discriminatoires.
- 8 Développer la prévention au sein du lycée, quel que soit le moyen et par exemple en organisant une campagne d'information tous les ans sur la lutte contre les discriminations.
- 9 Ne pas se laisser discriminer.
- 10 Tout mettre en œuvre pour que l'égalité devienne une réalité.

Charte Total Respect des Lycéen-ne-s et Apprenti-e-s 2013-2014